



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : HYPER CLEAN SCENT BOOSTER SUMMER BREEZE
Code de produit : DOV-040

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. PC34 Produits pour le textile, de finition et d'imprégnation, incluant les agents de blanchiment et d'autres produits de traitement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Computerweg 3
3542 DP UTRECHT, les Pays-Bas
Téléphone : +31-30-7116 824
Télécopie : +31-30-3100 141
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3. 1272/2008)

Risques pour la santé : Peut provoquer une allergie cutanée.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280 gloves	Porter des gants de protection.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P280 gloves	Porter des gants de protection.
		P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
		P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
		P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

- : Contient: Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle ; Butylphényl méthylpropional ; Linalol ; Citronellol ; Salicylate-d'hexyle ; Coumarine ; Eugénol .
- : Contient 61 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE/648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Parfums, Butylphenyl methylpropional, Linalool, Citronellol, Coumarin, eugenol.	

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -hydro- ω -hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated	50 - 75	25322-68-3	500-038-2	MAC	
Sodium sulphate	10 - < 25	7757-82-6	231-820-9	MAC	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	1 - < 5	32210-23-4	250-954-9		
1,1'-Oxydipropane-2-ol	1 - < 5	25265-71-8	246-770-3	MAC	
Acétate de benzyle	0,1 - < 1	140-11-4	205-399-7		
Butylphényl méthylpropional	0,1 - < 1	80-54-6	201-289-8		



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Linalol	0,1 - < 1	78-70-6	201-134-4		
Citronellol	0,1 - < 1	106-22-9	203-375-0		
Salicylate-d'hexyle	0,1 - < 0,25	6259-76-3	228-408-6		
Salicylate de pentyle	0,1 - < 0,25	2050-08-0	218-080-2		
Coumarine	0,1 - < 1	91-64-5	202-086-7		
Eugénol	0,1 - < 1	97-53-0	202-589-1		

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -hydro- ω -hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated	-----	-----	-----	
Sodium sulphate	-----	-----	-----	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
1,1'-Oxydipropane-2-ol	-----	-----	-----	
Acétate de benzyle	Aquatic Chronic 3	H412	-----	
Butylphényl méthylpropional	Aquatic Chronic 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Acute Tox. 4; Repr. 2	H302; H315; H317; H411; H361f	GHS07; GHS08; GHS09	
Linalol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H319	GHS07	
Citronellol	Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H319; H317; H315	GHS07	
Salicylate-d'hexyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2 Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H319; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Salicylate de pentyle	Aquatic Chronic 1; Aquatic Acute 1	H410	GHS09	M (acute) = 1
Coumarine	Acute Tox. 4; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 3	H302; H317; H412	GHS07	
Eugénol	Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H319; H317	GHS07	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.



Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés : Inconnu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations	Source
Poly(oxy-1,2-ethanediy), α -hydro- ω -hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated		1000	4000		MAC: AT
Sodium sulphate		10	-		MAC: LT
1,1'-Oxydipropane-2-ol	CH	200	400	4x15 min., Einatembar, Schwangerschaftsgruppe C	SDS Parfum Foxy 102099A, IFF, 2017
1,1'-Oxydipropane-2-ol		67	-		MAC: DE
Acétate de benzyle	BE	62	-		
Acétate de benzyle		5	-		MAC: LT

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Sodium sulphate	Inhalation			20 mg/m ³	20 mg/m ³
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Dermal				84 mg/kg bw/day
	Inhalation				238 mg/m ³
Acétate de benzyle	Dermal		12,5 mg/kg bw		6,25 mg/kg bw/day
	Inhalation		43,8 mg/m ³		21,9 mg/m ³
Butylphényl méthylpropional	Dermal	0,41 mg/kg bw	20 mg/kg bw		3,33 mg/kg bw/day
	Inhalation	0,29 mg/m ³	0,29 mg/m ³	0,048 mg/m ³	0,048 mg/m ³
Linalol	Dermal		5 mg/kg bw		2,5 mg/kg bw/day
	Inhalation		16,5 mg/m ³		2,8 mg/m ³
Citronellol	Dermal				45,8 mg/kg bw/day
	Inhalation				161,6 mg/m ³
Salicylate-d'hexyle	Dermal		2083 mg/kg bw		2083 mg/kg bw/day
	Inhalation		0,729 mg/m ³		0,729 mg/m ³

Nom de produit : Hyper Clean Scent Booster Summer Breeze

Date d'émission : 12-07-2018

Remplace l'émission du : ---

Page 5/14

INFO CARE FDS



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Salicylate de pentyle	Dermal Inhalation				0,9 mg/kg bw/day 3,17 mg/m3
Coumarine	Dermal Inhalation				0,79 mg/kg bw/day 6,78 mg/m3
Eugéno	Dermal Inhalation				6 mg/kg bw/day 21,2 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Sodium sulphate 1,1'-Oxydipropane-2-ol	Inhalation Dermal Inhalation Oral			12 mg/m3	12 mg/m3 51 mg/kg bw/day 70 mg/m3 24 mg/kg bw/day
Acétate de benzyle	Dermal Inhalation Oral		6,25 mg/kg bw 11 mg/m3 6,25 mg/kg bw		3,125 mg/kg bw/day 5,5 mg/m3 3,125 mg/kg bw/day
Butylphényl méthylpropional	Dermal Inhalation Oral	0,41 mg/kg bw 0,07 mg/m3	20 mg/kg bw 0,07 mg/m3 0,041 mg/kg bw	0,012 mg/m3	1,67 mg/kg bw/day 0,012 mg/m3 0,007 mg/kg bw/day
Linalol	Dermal Inhalation Oral		2,5 mg/kg bw 4,1 mg/m3 1,2 mg/kg bw	15 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day 0,7 mg/m3 0,2 mg/kg bw/day
Citronellol	Dermal Inhalation Oral				27,5 mg/kg bw/day 47,8 mg/m3 13,75 mg/kg bw/day
Salicylate-d'hexyle	Dermal Inhalation Oral		1250 mg/kg bw 0,219 mg/m3 0,0625 mg/kg bw		1250 mg/kg bw/day 0,219 mg/m3 0,0625 mg/kg bw/day
Salicylate de pentyle	Dermal Inhalation Oral				0,45 mg/kg bw/day 0,78 mg/m3 0,45 mg/kg bw/day
Coumarine	Dermal Inhalation Oral				0,39 mg/kg bw/day 1,69 mg/m3 0,39 mg/kg bw/day
Eugéno	Dermal Inhalation Oral				3 mg/kg bw/day 5,22 mg/m3 3 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Sodium sulphate	Water	11,09 mg/l	1,109 mg/l	
	Sediment	40,2 mg/kg	4,02 mg/kg	
	Intermittent water			17,66 mg/l
	STP			800 mg/l
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Soil			1,54 mg/kg
	Water	0,0053 mg/l	0,00053 mg/l	
	Sediment	2,01 mg/kg	0,21 mg/kg	
	Intermittent water			0,053 mg/l
	STP			12,2 mg/l
	Soil			0,42 mg/kg
	Oral			66,76 mg/kg food



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

1,1'-Oxydipropane-2-ol	Water	0,1 mg/l	0,01 mg/l	
	Sediment	0,238 mg/kg	0,0238 mg/kg	
	Intermittent water			1 mg/l
	STP			1000 mg/l
	Soil			0,0253 mg/kg
Acétate de benzyle	Oral			313 mg/kg food
	Water	0,004 mg/l	0,0004 mg/l	
	Sediment	0,114 mg/kg	0,0114 mg/kg	
	Intermittent water			0,04 mg/l
	STP			8,55 mg/l
Butylphényl méthylpropional	Soil			0,0205 mg/kg
	Water	0,0020 mg/l	0,0002 mg/l	
	Sediment	0,0584 mg/kg	0,0058 mg/kg	
	Intermittent water			0,0204 mg/l
	STP			1,049 mg/l
Linalol	Soil			0,0463 mg/kg
	Water	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sediment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
Citronellol	Soil			0,327 mg/kg
	Oral			7,8 mg/kg food
	Water	0,0024 mg/l	0,00024 mg/l	
	Sediment	0,0256 mg/kg	0,00256 mg/kg	
	Intermittent water			0,024 mg/l
Salicylate-d'hexyle	STP			580 mg/l
	Soil			0,00371 mg/kg
	Water	0,000357 mg/l	0,0001 mg/l	
	Sediment	0,272 mg/kg	0,0272 mg/kg	
	Intermittent water			0,0036 mg/l
Salicylate de pentyle	STP			10 mg/l
	Soil			0,0542 mg/kg
	Water	0,077 mg/l	0,0077 mg/l	
	Sediment	0,389 mg/kg	0,039 mg/kg	
	Intermittent water			10 mg/l
Coumarine	Soil			1,786 mg/kg
	Oral			80 mg/kg food
	Water	0,019 mg/l	0,0019 mg/l	
	Sediment	0,15 mg/kg	0,015 mg/kg	
	Intermittent water			0,0142 mg/l
	STP			6,4 mg/l
	Soil			0,018 mg/kg
	Oral			30,7 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques. Voir Directive 2004/37/CE du concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail. Informations supplémentaires pour la Suisse: Affecter une femme enceinte ou une mère qui allaite à des travaux avec ce produit n'est autorisé que si l'analyse de risques permet d'exclure tout danger pour la santé de la mère et de l'enfant.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: film laminé. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: film laminé. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide.	
Couleur	: Inconnu.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 2 - 11,5	solution à 10%.
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
Point d'éclair	: Impertinent.	Solide.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.	Ne pas facilement alluable.
Température d'auto-inflammabilité	: > 240 °C	
Point/intervalle de fusion	: > 30 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Non applicable.	Solide.
Pression de vapeur (20°C)	: Très faible.	Solide.
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 1,1 g/ml	
Taux d'évaporation	: Très faible.	Solide.

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.



10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 84 %. ATE: > 5 mg/l. Non classifié à cause d'un manque de données. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 2063 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	-----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin	
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin	
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin	
	NOAEL (orale) - estimation	710 mg/kg bw/d	Read across		
Butylphényl méthylpropional	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	-----	
	Sensibilisation cutanée	2372 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	DL50 (orale)	1390 mg/kg bw	-----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin	
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	Irritation des yeux	Non-irritant	-----	Lapin	
	NOAEL (orale)	25 mg/kg bw/d	-----	Rat	
	Génotoxicité - in vivo	Négatif	OECD 474	Souris	
	NOAEL (fertilité, orale)	25 mg/kg bw/d		Rat	
	NOAEL (développement, orale)	4 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
Linalol	NOAEL (développement, orale)	365 mg/kg bw/d	-----	Rat	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat	
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris	
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw	-----	Lapin	
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	-----	Homme	
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw	-----	Rat	
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d	-----	Rat	
	Citronellol	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
		Sensibilisation cutanée	10875 ug/cm2	OECD 429	Souris
Mutagénicité		Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium	
NOAEL (orale)		> 50 mg/kg bw/d		Rat	
Irritation de la peau		Modérément irritant		Lapin	
DL50 (orale)		3450 mg/kg bw	-----	Rat	
DL50 (dermale)		2650 mg/kg bw		Lapin	
NOAEL (fertilité, dermale)		300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)		> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
Irritation de la peau		Modérément irritant	Patch test	Homme	
Salicylate-d'hexyle	Irritation des yeux	Modérément irritant		Lapin	
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Rat	
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin	
	Irritation de la peau	Irritant		Lapin	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Coumarine	NOAEL (orale) - estimation	50 mg/kg bw/d	Read across	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	-----	Souris
	NOAEL (développement) - estimation	Non-tératogène	Read across	
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across	
	Sensibilisation cutanée	> 12500 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (développement, orale)	> 115 mg/kg bw/d		Souris
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	DL50 (orale)	680 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (orale)	> 138,3 mg/kg bw/d		Souris
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vivo	> 105 mg/kg bw/d	OECD 474	Souris
Eugénol	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène		
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 423	Rat
	CL50 (inhalation)	> 2580 mg/m3	OECD 403	Rat
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3		Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Rat
	NOEL (cancérogénicité, orale)	300 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Sensibilisation cutanée	2703 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (orale)	600 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxic	OECD 476	Souris
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique		
	Génotoxicité - in vivo	Genotoxic	OECD 474	Souris
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité) - estimation	> 700 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (développement, orale)	250 mg/kg bw/d		Lapin

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 98 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 69 mg/l. Contient 61 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Salicylate-d'hexyle	CE50 (puce d'eau)	0,357 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Cl50 (algues)	0,28 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
	CL50 (poisson) - estimation	1,34 mg/l	-----	Brachydanio rerio
	Biodégradation ultime aérobie (%)	91 %	OECD 301 F	
Salicylate de pentyle	Log P(oe)	5,5000		
	Biodégradation ultime aérobie (%)	86 %	OECD 301 F	
	CL50 (poisson)	1,34 mg/l		Brachydanio rerio
	CE50 (puce d'eau)	2,8 mg/l		Daphnia magna
	Log P(oe)	4,4000		
	FBC	55		

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : 66 g/l

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 29 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
CLP : Classification, étiquetage et emballage



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: Maximum Allowable Concentration
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 3	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Fin de la fiche de données de sécurité.